

DECRET N° 93-318 DU 24 JUIN 1993
portant nomination des Membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU ensemble, les articles 75 et 87 de la Constitution ;
- VU le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU l'Arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

DECRETE :

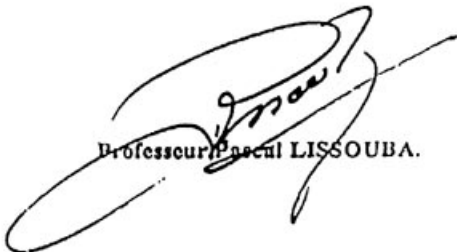
ARTICLE 1er. - Sont nommés Membres du Gouvernement :

Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité des Priorités et de la Planification	Jacques Joachim YHOMBY- OPANGO
Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement	Claude Antoine da COSTA
Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel	Stéphane-Maurice BONGHO- NOUARRA
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité, du Développement, Régional et des Relations avec le Parlement	Martin MBERI
Ministre d'Etat, Président du Comité de Défense	Raymond Damasc NGOLLO
Ministre d'Etat, Président du Comité de la Législation des Affaires Juridiques et de la Réforme Administrative	Aimé MATSIKA
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération chargé de la Francophonie	Benjamin BOUNKOULOU
Ministre des Finances et du Budget	Nguila MOUNGOUNGA- NKOMBO
Ministre du Plan et de l'Economie, chargé de la Prospective	Clément MOUAMBA
Ministre de la Communication, des Postes et Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement	et Albertine LIPOU-MASSALA
Ministre du Développement Industriel et de l'Energie	Jean ITADI
Ministre de l'Equipement et des Travaux Publics	Lambert GALIBALI

Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Grégoire LEFOUOBA
Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives	Jean Prosper KOYO
Ministre des Transports, de l'Aviation Civile	Maurice NIATY MOUAMBA
Ministre du Commerce, de la Consommation et Petites et Moyennes Entreprises	Marius MOUAMBENGA
Ministre de la Santé et de la Population	Jean Roger EKOUNDZOLA
Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité	Anaclet TSOMAMBET
Ministre des Hydrocarbures	Benoît KOUKEBENE
Ministre du Tourisme et de l'Environnement	François TCHICHELE
Ministre de la Culture et de l'Enseignement Technique, chargé du Patrimoine National	Abel DANDOU BIBIMBOU
Ministre des Eaux et Forêts et de la Pêche	Rigobert NGOULALI
Ministre de l'Education Nationale	Naasson LOUTETE-DANGUI
Ministre de la Culture Démocratique et des Droits de l'Homme	Gabriel MATSIONA

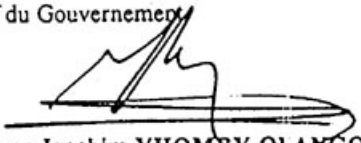
ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de ce jour Jeudi 24 juin 1993, sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'arrêté, sus-visé n° 942 du 23 mars 1954 et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 JUIN 1993


 Professeur Pascal LISSOUBA.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement


 Jacques Joachim YHOMBY-OLANGO.